



Cfdt:

Etablissement Français du Sang
Bretagne



Vacances ?



Accords
quantiques



Vos élus



Le saviez-vous



Adhérez !



BREIZH GLOBALE



Août 2026

DES VACANCES TRANQUILLES ?

On aimerait pouvoir souhaiter « bonnes vacances » à tous. Cependant, **l'été n'est pas forcément une période de repos à l'EFS.**

Prenons l'exemple du site de prélèvement de Quimper : l'arrêt de travail d'un IDE qualifié en EPD sur la période estivale a contraint la responsable locale à revoir l'organisation des mardis, mercredis et vendredis, avec un EPD en moins. Cela se traduit par une baisse de 14 rendez-vous « sang total » par jour pour n'en conserver qu'environ 22, **tout en maintenant les 40 rendez-vous « plasma » quotidiens.**

Il est du rôle des délégués et élus CFDT de souligner qu'un tel rythme :

- Mettra dans un état de **fatigue excessive les personnels qui attendent leurs vacances** avec impatience ;
- Générera du stress supplémentaire, lié à des entretiens donneurs **réduits à seulement 4 minutes** ;
- Fera perdre **le bénéfice de leurs vacances aux personnels qui en reviennent**
- Sera très probablement la **source de nouveaux arrêts maladie.**

Face à ce constat, vos élus tirent la sonnette d'alarme : la dégradation des conditions de travail et la mise sous pression permanente des équipes ne sont **pas des solutions viables.** Réduire les temps d'entretien donneur et **surcharger les personnels en poste augmente le risque psycho-social** et nuit à la qualité de prise en charge. On ne peut pas pallier le manque d'effectifs uniquement en tirant sur la corde.



Afin de préserver la santé des personnels et de maintenir une activité soutenable, la direction doit prendre des mesures concrètes :

- Revoir le niveau d'activité à la baisse : **Adapter temporairement la jauge des rendez-vous (y compris sur le plasma)** en adéquation réelle avec le personnel présent, **au lieu de maintenir des objectifs maximaux en sous-effectif..**
- Préserver le temps d'échange : Garantir un temps suffisant pour chaque entretien donneur afin d'assurer la sécurité des prélèvements sans mettre **les personnels en situation de stress éthique ou opérationnel.**

LES ACCORDS DE SCHRÖDINGER



Pas de CSE ce mois-ci, aussi, vos élus vous proposent **une analyse de la politique de notre direction régionale** concernant l'application des accords et des notes nationales.

Politique RH régionale : harmonisation nationale et réalités de terrain

L'application des directives nationales par notre Direction Régionale soulève des questions de cohérence dans l'interprétation des règles collectives. Selon les sujets, **certains termes semblent prendre des significations variables**.

Le mot « quotidien » : une définition à géométrie variable

Prenons le cas des développeurs des territoires. Lorsqu'ils doivent déjeuner hors de l'établissement dans le cadre de leurs déplacements, la Direction Régionale **refuse de leur établir un ordre de mission**, estimant que ces situations relèvent de leur activité habituelle et « **quotidienne** ».

À l'inverse, regardons la situation du **service Préparation concernant la prime de froid**. Alors qu'une part majeure de leur travail **s'articule autour des chambres froides à -30 °C** (pour la gestion des plasmas frais congelés), la Direction refuse d'appliquer l'accord national, considérant sans doute que, cette fois, **ces interventions ne présentent pas un caractère suffisamment « quotidien » ?!**

Une conception quantique du travail : **Le terme quotidien existe et n'existe pas en même temps**, selon qu'il permette d'économiser un ordre de mission ou de refuser une prime légitime.

Rôle et périmètre de la Direction Régionale ?

Lors des derniers CSE, la Direction a justifié sa position sur plusieurs sujet de ce type par une stricte application des consignes du Siège national, **estimant répondre aux attentes des représentants du personnel** en matière de respect des règles nationales.

Il convient toutefois de **préciser la position des élus** : il ne s'agit pas d'appliquer aveuglément **des notes de cadrage**, mais de décliner concrètement et correctement **les accords signés avec les Organisations Syndicales Représentatives** (OSR). L'objectif est de concilier le cadre national avec le bon sens et les contraintes spécifiques du terrain breton.

Les OSR ont signé un accord, pas une interprétation unilatérale du National.

Rappelons pourtant une évidence :

- L'EFS est structuré en instances régionales.
- Vos élus CSE formulent des demandes **pour les salariés bretons auprès de la Direction bretonne**.

Tous les élus du CSE breton **n'ont pas mandat pour négocier ou réclamer directement auprès du Siège national**. Si les directives nationales posent problème ou nécessitent des ajustements du terrain, c'est **aussi** à la Direction Régionale de faire remonter les dossiers et de porter la voix de ses équipes.

Vos élus restent mobilisés pour exiger une application loyale et cohérente des accords (et pas de leurs note d'application).

BREST



Laëtitia Le Moan
EFS Réactifs
Elue titulaire au CSE
Trésorière du CSE
Déléguée de Site



Delphine Pluchon
IH\Délivrance
Elue Titulaire au CSE
Secrétaire Comission Loisirs



Gaëlle Lannuzel
Réfèrente Qualité
Elue Suppléante au CSE



Gwenaëlle Kerbrat
Prélèvements\Collectes
Secrétaire de la CSSCT
Elue Suppléante au CSE



Pascal Conan
Prélèvements\Collectes
Elu suppléant au CSE



Loïc Hélias
IH\Délivrance
Délgué de Site

QUIMPER



Frédéric Bahuon
IH\Délivrance
Secrétaire du CSE
Elu Titulaire au CSEC
Membre Com. Formation
Délégué Régional
Délégué de Site

LORIENT | VANNES

DES ÉLUS QUI VOUS RESSEMBLENT



SAINT BRIEUC



Sandrine Favrel
Prélèvement
Elue Titulaire au CSE



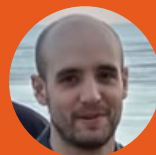
Nathalie Morvan
Prélèvement
Représentante Syndicale
Déléguée de Site



Celine Menard-Eddon
IH\Délivrance
Elue Suppléante au CSE
Membre de la CSSCT

Cfdt:

**ETABLISSEMENT
FRANCAIS DU SANG
BRETAGNE**



Nicolas Ferrus
Contrôle Qualité
Elu Titulaire au CSE
Délégué Régional
Délégué de Site



Alexia Attenot
Prélèvement
Elue Titulaire au CSE
Secrétaire adjointe au CSE
Elue au CSEC
Membre de la CSSCT



Sandrine Birre-Adam
Développeur de territoire
Elue suppléante au CSE



Pauline Pasquier
Préparations des PSL
Elue Titulaire au CSE
Trésorière adjointe du CSE



Sébastien André
Prélèvement et CDS
Elu suppléant au CSE

RENNES

LE SAVIEZ-VOUS ?!

En droit du travail français, si vous tombez malade **pendant** vos vacances posées, vos jours de congé ne sont pas perdus.

À la suite de plusieurs arrêts de la Cour de cassation (conformes au droit européen) et de la loi du 22 avril 2024, **le salarié en arrêt maladie pendant ses congés payés bénéficie d'un report des jours de congé qu'il n'a pas pu prendre du fait de sa maladie.**

L'employeur doit lui accorder ces jours ultérieurement, **dès la fin de son arrêt ou lors d'une période de report légale.**



Cfdt: **ADHÉSION DÉCOUVERTE**
TESTEZ LA CFDT, SANS ENGAGEMENT !
LE 1^{ER} SYNDICAT DE FRANCE
DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2026

REJOIGNEZ-NOUS !



cfdt efs



FRÉDÉRIC BAHUON
NICOLAS FERRUS

Délégués
Syndicaux
Régionaux CFDT

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS REPRÉSENTANTS CFDT SUR SITE

Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur